

## Question des Délégués du Personnel de Limoges Clos Jargot

Réunion Mensuelle du 11 mars 2010

Date question	Nom Prénom du délégué	Unité Site DP	N°	Questions	Date réponse	Réponses
8/3/10	CGT	Clos Jargot	1	Conditions de travail : Il serait bien que pour l'application des « guides de fonctionnement », le message soit clair et le niveau d'information le même pour tous les TIC, car sur le terrain, il n'y a pas uniformité dans l'application, ce qui engendre des disparités entre intervenants. Qu'est-il prévu pour remédier à ce problème ?	15/3/10	Le guide est le même pour tous mais son application n'est pas aussi rigoureuse d'un TIC à l'autre. Les échanges et rappels en brief et RPE ainsi que les accompagnements terrain ont pour but d'harmoniser les pratiques.
8/3/10	CGT	Clos Jargot	2	Conditions de travail : suite à la réclamation N°1, des techniciens FT se font insulter par des salariés des autres opérateurs, nous demandons que le personnel de ces opérateurs aient connaissance de ce que fait et de ce que ne doit pas faire, un technicien de FT sur une intervention ou une expertise, et que soit rappelé le respect des autres.	15/3/10	nous approuvons le fait que personnel FT et autres opérateurs doivent travailler dans un respect mutuel ; nous vous demandons de remonter aux managers les faits les plus précis possibles (date, heures, propos tenus, lieu, non de la société) de manière à ce que nous puissions intervenir si nécessaire lors des points réguliers faits avec les opérateurs
8/3/10	CGT	Clos Jargot	3	Conditions de travail : De plus en plus de TIC, signalent que les intervenants des opérateurs, outrepassent leur droit, en exécutant des travaux qu'ils n'ont pas à faire (tirage de jarretière par exemple), et en intervenant sur des points de raccordements (ouverture de bornes pavillonnaires de PC d'immeubles, de DTI), où ils n'ont rien à faire. Quelle est dans ce domaine précisément, leur périmètre d'intervention et quelles sont les procédures ?	15/3/10	Les délégués du personnel ont pour mission de présenter aux employeurs toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives aux salaires, à l'application du code du travail et des autres dispositions légales concernant la protection sociale, la santé et la sécurité, ainsi que des conventions et accords applicables dans l'entreprise. Les relations entre FT et les opérateurs tiers ne nous paraît pas rentrer dans ces missions.

## Question des Délégués du Personnel de Limoges Clos Jargot

Réunion Mensuelle du 11 mars 2010

Date question	Nom Prénom du délégué	Unité Site DP	N°	Questions	Date réponse	Réponses
8/3/10	CGT	Clos Jargot	4	Organisation : Les réponses aux réclamations des DP, ne devraient-elles pas être affichées, sur un panneau prévu à cet effet, par l'employeur ?	15/3/10	Les DP disposent maintenant d'un panneau sous verre dans l'entrée du bâtiment de prise de service. Ils peuvent y afficher les réclamations s'ils le souhaitent.
8/3/10	CGT	Clos Jargot	5	Nous sommes toujours en attente, du bilan promis par les représentants de l'entreprise, sur le problème des QRL et PCM. Peut-être que ce problème a échappé à certains, mais pour nous il est bien présent et nous n'abandonnerons pas le sujet. Il en est de même, sur les câbles « bombonnés » sur le bord des routes, nous allons refaire une campagne de photos (à Bled, à Contamine, par exemple), et le secteur lamentable de la RN 147, après le magasin BUT, ou FT montre une belle vitrine de ses installations. La SR Montalat à Beaubreuil, avec ses transports HS. Qu'en est-il des suites toujours et encore attendues ?	15/3/10	Comme indiqué en réponse à la question 11 du mois de février, l'entreprise travaille toujours à l'amélioration du réseau en veillant au meilleur rapport qualité perçue par le client / investissement. Les managers font remonter les points noirs les plus importants pour eux et la priorisation des actions se fait donc avec les managers locaux.
8/3/10	CGT	Clos Jargot	6	Habillement : Suite à la commande d'habillement, les salariés demande à ce que l'accès aux vêtements grand froid leur soit ouvert. En effet, nous faisons, même si nous ne sommes pas en haute montagne, des régions les plus froides de France, l'hiver 2009 – 2010, l'ayant prouvé encore une fois, les températures étant descendues fortement en-dessous de 0°. Il est	15/3/10	Pour les gilets grand froid, de manière exceptionnelle, les managers pourront faire une dotation hors cadrage pour les salariés dont la situation de travail est très fréquemment en extérieur.

## Question des Délégués du Personnel de Limoges Clos Jargot

Réunion Mensuelle du 11 mars 2010

Date question	Nom Prénom du délégué	Unité Site DP	N°	Questions	Date réponse	Réponses
				demandé, si toutefois ce n'est pas possible annuellement, qu'une commande sur deux, nous puissions avoir accès à ce vestiaire « grand froid ». Qu'en est-il		
8/3/10	CGT	Clos Jargot	7	<p>Habillement et conditions de travail : Nous demandons, puisque le dialogue social doit le permettre, une étude et un sondage, afin de savoir si la couleur noire et grise de l'habillement est la mieux appropriée pour les vêtements fournis par l'entreprise. Dans la triste période que nous avons connu, qui malheureusement à ce jour perdure, (depuis le début de l'année 2010, des collègues mettent encore fin à leur jour), nous pensons que d'avoir des couleurs moins tristes, moins macabres, serait de bonne augure, pour redonner une image en interne mais aussi en externe, (certains clients ayant fait des remarques), plus positive et plus gaie de l'entreprise. Il y a quelques années, la couleur bleue existait, pourquoi aujourd'hui ne serait-il pas possible de changer de couleur, afin de montrer une réelle volonté de sortir d'une période sombre? Nous n'attendons la réponse bateau, du type : « <i>l'habillement est traité au niveau national</i> », si la décision ne peut être prise au niveau local,</p>	15/3/10	<p>Les délégués du personnel ont pour mission de présenter aux employeurs toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives aux salaires, à l'application du code du travail et des autres dispositions légales concernant la protection sociale, la santé et la sécurité, ainsi que des conventions et accords applicables dans l'entreprise. Comme indiqué dans la question, la sécurité doit être assurée par des équipements réfléchissants. La suggestion est donc intéressante et sera remontée à l'acheteur mais le choix des couleurs du vestiaire national ne nous paraît pas être dans les missions des DP. Le canal de remontée de ce type d'information doit être la ligne managériale.</p>

## Question des Délégués du Personnel de Limoges Clos Jargot

Réunion Mensuelle du 11 mars 2010

Date question	Nom Prénom du délégué	Unité Site DP	N°	Questions	Date réponse	Réponses
				départemental, régional, nous demandons la remontée de cette réclamation à des autorités compétentes, décisionnaires, pour un suivi de celle-ci, et une réponse argumentée et justifiée. De plus, pour un problème de sécurité, ce ne sont pas les couleurs les mieux appropriées, pour une bonne visibilité, tout en sachant, sans que l'on nous le rappelle, que des équipements réfléchissants sont attribués aux agents.		
8/3/10	CGT	Clos Jargot	8	Conditions de travail : le sujet a déjà été évoqué mais suite à des remontées d'agents, nous revenons sur le bruit occasionné par les dslam de Free. Même si ceux-ci ne dépassent pas la norme tolérable, le temps d'exposition (exemple pour un agent qui est resté de 9h à 12h au central de Verneuil/Vienne) engendre des nuisances mentale et physique. Nous demandons qu'une étude soit faite dans le cadre de la médecine du travail.	15/3/10	une campagne de mesures est en préparation en coordination avec l'UPRSO. Nous souhaitons y associer les CHSCT et bien sûr les medecins, participants de droit aux CHSCT.
8/3/10	CGT	Clos Jargot	9	Où en est-on sur la formation « Guide de fonctionnement » des opérateurs tiers, des agents ne l'ayant pas encore suivie ?	15/3/10	Les agents n'ayant pas pu suivre les formations guide de fonctionnement doivent se signaler auprès de leur RG de manière à ce que nous réorganisions rapidement une nouvelle formation.
8/3/10	CGT	Clos Jargot	10	Il semblerait que les agents et responsables des opérateurs tiers ne soient pas informés sur la nature	15/3/10	On ne peut pas faire remonter des informations aussi globales et générales vers la DIVOP. Il faut des faits précis et le nom de l'opérateur tiers.

## Question des Délégués du Personnel de Limoges Clos Jargot

Réunion Mensuelle du 11 mars 2010

Date question	Nom Prénom du délégué	Unité Site DP	N°	Questions	Date réponse	Réponses
				exacte du contrat passé avec FT fixé par l'ORT. L'information par le Gamot est-elle bien transmise aux opérateurs tiers ?		Néanmoins, un responsable service client de la DIVOP interviendra en RPE pour apporter des précisions sur les relations avec les opérateurs tiers.